



## AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

### MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU D'UNE SURFACE DE 365 M<sup>2</sup> SUR LA COMMUNE DE SAINT- BARTHELEMY (56150)

- 1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :**  
SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Centre Ouest, dont les bureaux sont sis 9, rue Nina Simone (44041), représenté par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de services immobiliers du 31 décembre 2025 conclue entre la Société nationale SNCF et la société SNCF RESEAU et ayant pris effet le 1er janvier 2026, par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :**  
Renseignements techniques et administratifs : DIT Centre Ouest, Property Manager ESSET : Romain PENAUD / Courriel : [ext.romain.penaud@sncf.fr](mailto:ext.romain.penaud@sncf.fr) / Adresse : 34 Place Viarme, 44000 NANTES.
- 3. Objet de la procédure :**  
La présente procédure de mise en concurrence porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une surface d'environ 365 m<sup>2</sup> de terrain nu, pour y exercer une activité de stationnement de véhicules légers, de terrain d'agrément (toute culture y est prohibée) et/ou de stockage de matériaux et petit outillage (hors déchets inertes, interdits par le PLU de SAINT-BARTHELEMY).  
  
Le BIEN est situé en partie sur le site de SAINT-RIVALAIN GARE et en partie en Hors-site, Lieu-dit « Saint-Rivalain-Gare » à SAINT-BARTHELEMY (56150) et est repris au cadastre de ladite commune sous les n°118 et 195 de la Section ZA.  
  
Le BIEN est situé entre le Pk 619+907 et le Pk 619+980 de la ligne n°474000 (d'AURAY à PONTIVY), il porte la référence : UT 002991N et Lot T002p.
- 4. Procédure :**  
La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**  
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société LAOUEN BLAVEZH'TI, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé au : Lieu-dit Saint Rivalain 56150 Saint-Barthélemy.
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation**  
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées postales reprises au point 2.
- 7. Information sur les recours**  
Recours en contestation de la validité de la convention dans un délai de 2 mois devant :

**Tribunal administratif de Rennes**

Hotel de Bizien

3, Contour de la Motte

CS 44416

35044 Rennes Cedex

tél. : 02 23 21 28 28

Mail : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)